

PROTOCOLE SANITAIRE

RELATIF AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PAULINE KERGOMARD POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021

N° de l'école : 0596202w
Ville : Beuvrages

Nom de l'école : Pauline Kergomard

Co-rédacteurs - Représentant la Mairie : Mr Bachorz
Représentants l'école la Directrice : Mme Goffart

Transmis à l'IEN le : samedi 29 août 2020

Préambule

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. **Les parents sont notamment invités à faire passer leur enfant aux toilettes avant l'entrée en classe et à prendre la température de celui-ci avant le départ pour l'école.**

En cas de symptômes ou de fièvre supérieure ou égale à 38°C, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

le port du masque est obligatoire dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et des sorties de l'école 15 minutes avant et après l'ouverture et la fermeture de l'école (dès le parking Intermarché par exemple).

Tout le personnel de l'école portera un masque dans l'école.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

Dans les espaces extérieurs comme les cours de récréation, la distanciation physique ne s'applique pas.

Gestes barrière :

A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe : aucune règle de distanciation ne s'impose plus que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs (cour de récréation).

En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

Les gestes barrière, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, restauration solaire, sanitaires, ...)

Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus. **Les parents doivent éduquer leur enfant aux gestes barrière.**

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, continuent d'être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Dans l'école, le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans l'établissement,
- o avant chaque repas
- o après être allé aux toilettes,

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Les vêtements et les chaussures devront être pratiques pour que l'enfant puisse être le plus autonome possible.

Quelques recommandations :

- prévoir un change dans un sac au nom de l'enfant car aucun vêtement ne pourra être prêté par l'école
- pas de ceinture - pas de salopette
- éviter les chaussures à lacet - pas de collants
- une tenue propre chaque jour est conseillée
- le doudou devra être rangé dans le sac.



1.1. LA SCOLARISATION

1.1.1. MODALITES DE SCOLARISATION

L'école reprendra de manière obligatoire pour tous les élèves.

Le protocole sur les modalités d'accueil sera communiqué par mail aux familles.

Les parents des enfants accueillis à partir du 1^{er} septembre 2020 s'engagent à respecter strictement le protocole et les horaires de chaque classe pour le bien de tous.

Observations : Les élèves qui ne sont pas présents à l'école n'auront pas d'enseignement à distance.

STRUCTURE PEDAGOGIQUE : SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS

Accueil à partir du 1^{er} septembre 2020

Niveau de classe	N° du Groupe	Nombre d'élèves du groupe	Enseignant en présence
MS/GS	1		Mme Bourlet
GS	2		Mme Lévêque
GS	3		Mme Vermandel
PS/MS	4		Mme Buisson
MS	5		Mme Pierronne
TPS/PS	6		Mme Chevalier / déchargée le jeudi par Mme Gaulier
TPS/PS	7		Mme Goffart / déchargée le mardi par Mme Gaulier
Total	7		

1.2. ORGANISATION JOURNALIERE :

L'arrivée et le départ de l'établissement se dérouleront progressivement, étalés dans un temps prédéterminé, en fonction du nombre d'élèves accueillis.

Les arrivées seront échelonnées par classe de 8h20 à 8h30 et de 13h05 à 13h15, toutes les 5 minutes. L'heure d'arrivée sera communiquée à chaque famille par mail. Elle sera valable à partir du 1^{er} septembre 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les élèves rentreront comme d'habitude par les portails rue Gustave Michel et impasse Delaune et seront accompagnés jusqu'à la porte de la classe.

Les sorties se feront également par classe à partir de 11h20 le matin et à partir de 16h05 l'après-midi, elles seront échelonnées toutes les 5 minutes. Elles se feront à la porte de la classe. Les parents pourront attendre devant la porte de classe ou devant la grille de la cour en respectant les distances de distanciation sociale.

L'entrée dans l'école est interdite aux parents.

Les communications avec l'école peuvent se faire par mail : ecolekergomard.beuvrages@wanadoo.fr.

Un seul parent est autorisé à accompagner son enfant, pour son arrivée à l'école et son départ.

Les déplacements dans l'école se feront selon un sens précis de circulation afin qu'à aucun moment il ne soit possible de croiser quelqu'un.

MERCI DE RESPECTER STRICTEMENT LES HORAIRES PREVUS.

Horaires d'entrée	Horaires de sortie	Entrée par l'impasse Delaune	Sanitaires utilisés
8h20 – 8h25 13h05 -13h10	Matin : 11h20 Après-midi : 16h05	Mme BUISSON Mme VERMANDEL	Toilettes 3 Toilettes 2
8h25 – 8h30 13h10 – 13h15	Matin : 11h25 Après-midi : 16h10	Mme LEVEQUE Mme CHEVALIER	Toilettes 1 Toilettes classe Mme CHEVALIER
8h30 – 8h35 13h15 -13h20	Matin : 11h30 Après-midi : 16h15	Mme PIERRONNE Mme BOURLET	Toilettes 3 Toilettes 2
8h30 – 8h35 13h15 -13h20	Matin : 11h20 Après-midi : 16h05	Mme GOFFART	Toilettes 1

L'entrée dans l'enceinte de l'école maternelle est interdite aux parents sauf en cas de rendez vous avec la Directrice : port du masque obligatoire et utilisation de gel hydroalcoolique dès l'entrée dans l'établissement.

HORAIRES DE L'ECOLE :

L'ensemble des élèves sera accueilli quotidiennement.

Mme GOFFART sera présente au portail Impasse Delaune afin de gérer le flux des entrées et des sorties aux horaires décalés.

Aucune sortie pour un suivi extérieur ne pourra être effectué durant le temps scolaire.

MERCI DE RESPECTER STRICTEMENT LES HORAIRES PREVUS.

ACCUEIL DU MATIN :

Garderie : oui Horaires : 7h30-8H30 Lieux : salle d'accueil périscolaire

Arrivée des élèves à la garderie de l'école Kergomard : arrivée échelonnée, en fonction des horaires des parents.

Arrivée des élèves de la garderie dans les classes : les élèves de la garderie seront conduits jusqu'à leur classe par l'animatrice.

Observations/Remarques : Le protocole sanitaire de la Ville en matière d'accueil matin et soir et de restauration scolaire complète le présent protocole de l'école.

Arrivée des autres élèves :

Horaires d'entrée	Entrée et sortie par le portail de l'impasse Delaune
Matin : 8h20 – 8h25	Mme BUISSON Mme VERMANDEL
Matin : 8h25 – 8h30	Mme LEVEQUE Mme CHEVALIER
Matin : 8h30 – 8h35	Mme PIERRONNE Mme BOURLET Mme GOFFART

RECREATION MATIN :

Observations/Remarques :

Les récréations seront organisées par groupes de classes en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles pourraient être remplacées par un temps de pause en classe. Le passage aux toilettes se fera si possible uniquement en arrivant et au moment des récréations. Les jeux de marelle ainsi que la structure avec toboggan pourront être utilisés.

Niveau de classe	Horaires	Lieux :	Surveillé par :
MS-GS	09H45 – 10H15	Cour de récréation	Mme Bourlet
GS	09H45 – 10H15	Cour de récréation	Mme Lévêque
GS	09H45 – 10H15	Cour de récréation	Mme Vermandel
PS-MS	10H30 – 10H45	Cour de récréation	Mme Buisson
MS	10H30 – 10H45	Cour de récréation	Mme Pierronne
TPS-PS	10H30 – 10H45	Cour de récréation	Mme Chevalier / Mme Gaulier le jeudi
TPS-PS	10H30 – 10H45	Cour de récréation	Mme Goffart / Mme Gaulier de la classe le mardi

PAUSE MERIDIENNE :

Observations/Remarques : les demi-pensionnaires sont pris en charge par les animateurs et intervenants de la Caisse des Ecoles.

Le protocole sanitaire de la Ville en matière d'accueil matin et soir et de restauration scolaire complète le présent protocole de l'école sur tous les aspects relevant de la Ville et de la Caisse des Ecoles.

Type de restauration des élèves : Repas servis à table ; restaurant scolaire dans la salle de restauration Boudart

Le protocole sanitaire de la Ville définit les modalités d'organisation en matière d'accueil matin et soir et de restauration scolaire

Sortie des élèves externes :

Horaires de sortie	Entrée par l'impasse Delaune
Matin : 11h20	Mme BUISSON Mme VERMANDEL Mme GOFFART
Matin : 11h25	Mme LEVEQUE Mme CHEVALIER
Matin : 11h30	Mme PIERRONNE Mme BOURLET

ACCUEIL DE L'APRES-MIDI

Arrivée des élèves à l'école : Ils arriveront de la même façon que le matin.

Observations/Remarques : les élèves demi-pensionnaires seront conduits par les animateurs et intervenants de la Caisse des Ecoles jusqu'à la porte de chaque classe après un passage aux toilettes et un lavage des mains.

Horaires d'entrée	Entrée par l'impasse Delaune	Sanitaires utilisés
13h05 -13h10	Mme BUISSON	Toilettes 3
	Mme VERMANDEL	Toilettes 2
13h10 – 13h15	Mme LEVEQUE	Toilettes 1
	Mme CHEVALIER	Toilettes classe Mme CHEVALIER
13h15 -13h20	Mme PIERRONNE	Toilettes 3
	Mme BOURLET	Toilettes 2
	Mme GOFFART	Toilettes 1

Les TPS et PS seront accueillis dans le dortoir pour un temps de repos.

Les vêtements et les chaussures devront être pratiques pour que l'enfant puisse être le plus autonome possible. Quelques recommandations : pas de ceinture - pas de salopette - éviter les chaussures à lacet - pas de collants - le doudou devra être rangé dans le sac.

Les familles des TPS/PS ont le choix de déposer leur enfant selon l'horaire d'accueil de l'après-midi pour un temps de repos au dortoir ou de le ramener à 15h15 après un temps de repos à la maison.

RECREATION APRES MIDI :

Observations/Remarques :

Niveau de classe	Horaires	Lieux :	Surveillé par :
PS-MS	14H45 – 15H00	Cour de récréation	Mme Buisson
MS	14H45 – 15H00	Cour de récréation	Mme Pierronne
MS-GS	15H05 – 15H30	Cour de récréation	Mme Bourlet
GS	15H05 – 15H30	Cour de récréation	Mme Lévêque
GS	15H05 – 15H30	Cour de récréation	Mme Vermandel

SORTIE FIN DE JOURNEE:

Horaires de sortie	Entrée par l'impasse Delaune
16h05	Mme BUISSON Mme VERMANDEL Mme GOFFART
16h10	Mme LEVEQUE Mme CHEVALIER
16h15	Mme PIERRONNE Mme BOURLET Mme GOFFART

Observations : les élèves qui fréquentent l'accueil du soir sont pris en charge par les animateurs de la Caisse des Ecoles.

ACCUEIL DU SOIR :

Fonctionnement de la garderie : 16h30 – 18h00

Le protocole sanitaire de la Ville en matière d'accueil soir complète le protocole de l'école.

1.3. FREQUENTATION DE L'ECOLE

Les familles devront informer l'école de la raison de l'absence de leur enfant, surtout si celui-ci a des symptômes du COVID.

1.4. LE DIALOGUE AVEC LES FAMILLES

Les familles seront régulièrement informées de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, ENT...) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

En cas de symptômes du COVID, les parents/responsables légaux seront appelés sans délai pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Les parents des élèves et les personnels ayant pu rentrer en contact avec un élève ou un adulte malade seront prévenus le plus rapidement possible.

1.5. USAGE DES LOCAUX, HYGIENE ET SECURITE

Utilisation des locaux et du matériel :

L'entrée dans le bâtiment est limitée aux personnes hors personnel de l'écoles. Un seul parent est autorisé à accompagner son enfant, pour son arrivée et son départ.

La circulation des élèves dans les bâtiments : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains sera réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans l'établissement ;
- o avant chaque repas;
- o après être allé aux toilettes ;
- o le soir dès l'arrivée à la maison

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Le port du masque :

Par décision du préfet, le port du masque est obligatoire pour les adultes dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles, 15 minutes avant et après l'ouverture et la fermeture des établissements.

Pour les personnels :

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ».

Le port d'un masque "grand public" est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les dans les espaces extérieurs.

[Le port du masque est donc obligatoire pour les personnels enseignants et pour les personnels de la ville lors de l'accueil, des récréations, des sorties ainsi que dans la classe.](#)

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits "grand public", à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les établissements.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Une poubelle spécifique sera mise en place pour récupérer les masques jetables.

Pour les élèves :

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.

Des masques sont mis à disposition pour les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

La ventilation des classes :

L'aération des locaux est fréquente (toutes les 3 heures) et dure au moins 10 à 15 minutes à chaque fois (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).

La limitation du brassage des classes :

La stabilité des classes et des groupes d'élèves limite le brassage des élèves et donc une éventuelle circulation du virus.

En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents. [Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe est réduite comme à l'école maternelle.](#)

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement peuvent être étalés dans le temps.

Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Organisation du nettoyage par la commune :

Le protocole sanitaire de la Ville en matière d'entretien et de désinfection des locaux et matériels complète le présent protocole de l'école pour tous les aspects relevant de la Ville.

Procédure de gestion d'un cas COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

- Les symptômes évocateurs sont :
Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- **Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée (BCD de l'école) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.**
- **Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.**
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- **Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.**
- **Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.**
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.